ÉCOLOGIE, RÉNOVATION DU BÂTI...

UNE URGENCE POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

En juin 2025, plus de 80 départements de France métropolitaine ont connu un épisode de canicule ayant particulièrement touché les établissements scolaires. Plus de 2200 établissements ont été fermés.

À la rentrée de janvier 2026, une vague hivernale a reporté le retour des élèves et des personnels dans plusieurs départements : problème d'accessibilité, problème de chauffage (vétusté, manque d'entretien faute de budget suffisant…), températures trop basses pour de bonnes conditions de travail et d'études...

Ces épisodes successifs et désormais récurrents, ont mis en évidence la triste réalité de l'état des écoles, des établissements scolaires ou des services administratifs, inadaptés aux évolutions des températures (que ce soit en hiver ou en été) qui s'amplifient à cause du changement climatique.

Ces passoires thermiques représentant 3,5 % des gaz à effet de serre, un grand plan national de rénovation et de construction s'impose pour garantir à la fois une meilleure sobriété énergétique et garantir de meilleures conditions de travail et d'étude, et ce tout au long de l'année.

DES PRÉVISIONS À PRENDRE AU SÉRIEUX

Le réchauffement et le changement climatique sont une réalité scientifique et mesurée, seulement contestée par quelques courants climato-sceptiques poussés par des motivations capitalistes ou obscurantistes. La particularité de ce changement est l'extrême rapidité du réchauffement sur les 150 dernières années. **Cette hausse a des effets très concrets comme la multiplication des épisodes de vagues de chaleur (avec des records de températures) ou de pluies extrêmes (aux inondations majeures).**

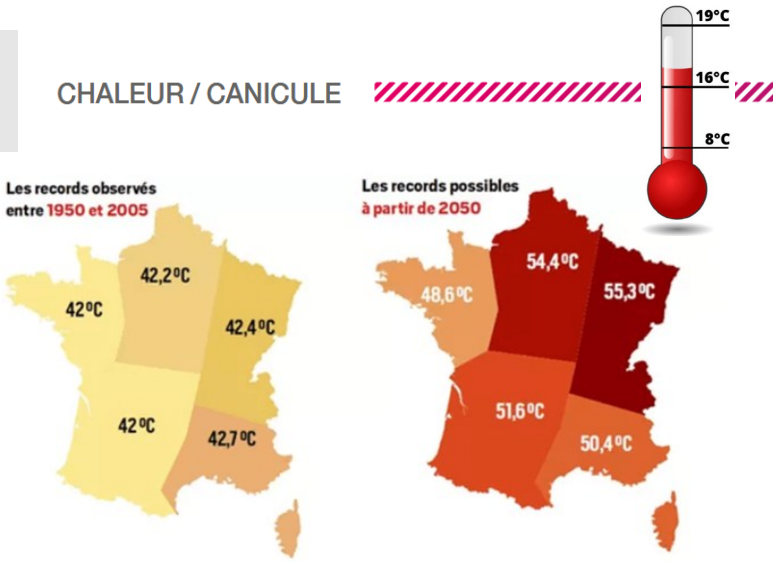

Source : étude menée par sept chercheurs français (Cerfacs, CNRS, Météo France) publiée en 2017 dans Environmental Research Letters

LA NÉCESSITÉ D'UN BUDGET PÉRENNE ET À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Le budget 2026 attribue 200 millions d'€ au Fonds vert (permettant aux collectivités de mener des projets de transition écologique). Si cela peut paraître être une bonne nouvelle, ce budget ne doit pas faire oublier les coupes colossales du Fonds vert des deux dernières années : **passé de 2,5 milliards d'€ en 2024 à 1,15 milliard d'€ en 2025, il atteindrait à peine les 850 millions d'€ cette année. Une nouvelle priorité gouvernementale reniée sur l'autel de l'austérité…**

Dans ces conditions, les indispensables travaux de rénovation n'avancent pas assez vite et cette baisse drastique du Fonds vert va à nouveau freiner la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. **L'Alliance écologique et sociale (AES dont la CGT Éduc'action est partenaire) souligne l'urgence d'augmenter massivement les fonds destinés à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.** Elle chiffre les besoins à hauteur de 5 milliards€ /an pendant 10 ans.

QUI AURAIT PU PRÉDIRE LA CRISE CLIMATIQUE ?

PAS LE PRÉSIDENT MACRON APPAREMMENT…

RETOUR SUR L'ENQUÊTE DE L'ALLIANCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE (AES)

Lancée en juin 2025, l'enquête AES, avec plus de 10 000 réponses, permet un état de lieux sans équivoque :

- 59,2% des écoles et établissements scolaires rencontrent des problèmes de chauffage.
- 58,5% des écoles et établissements rencontrent des difficultés d'aération naturelle (ouvrants défectueux), partiellement ou intégralement.
- 69,2% des écoles et établissements ne disposent pas de volets, partiellement ou intégralement.
- 94,9% des personnels indiquent des difficultés dans leur travail en raison de la température élevée en période de forte chaleur.
- 80,9% des conseils d'école et 70,6% des conseils d'administrations des collèges et lycées ont déjà abordé au moins une fois ces sujets.

LE PARC DU BÂTI SCOLAIRE RESTE MAJORITAIREMENT CONSTITUÉ DE PASSOIRES ET DE BOUILLOIRES THERMIQUES. LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SORT DES TRAJECTOIRES ET DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS.

UNE ENQUÊTE QUI INTERPELLE TOUTE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

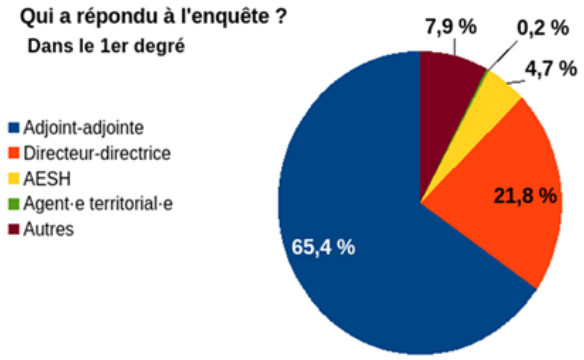

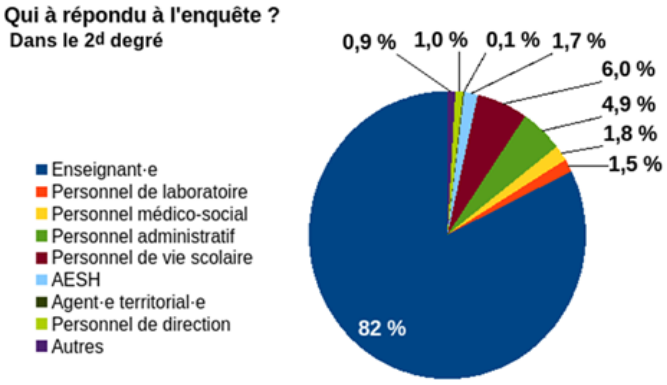

UNE ENQUÊTE QUI SOULÈVE DE MULTIPLES PROBLÈMES

Si la majeure partie des réponses concerne principalement le Sud de la France métropolitaine et la vallée du Rhône, les réponses soulignant la nécessité d'une indispensable rénovation concernent l'ensemble du territoire y compris les DROM/COM.

Au-delà du confort thermique, les rénovations doivent permettre de repenser :

- ✅ l'accessibilité des écoles et des établissements
- ✅ le mode de chauffage-de ventilation et l'utilisation de matériaux biosourcés
- ✅ les extérieurs en créant des ilots de fraicheur par végétalisation des espaces
- ✅ l'aménagement des abords permettant les déplacements doux

CES RÉNOVATIONS DOIVENT SE FAIRE, DE FAÇON PRIORITAIRE, EN DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS OÙ LA PRÉSENCE D'AMIANTE EST CONFIRMÉE ET PRÉSENTE UN RISQUE POUR LA SANTÉ DES USAGER·ÈRES .

UN CONSTAT IMPLACABLE

AUCUN LIEU DE TRAVAIL NE SEMBLE ÉPARGNÉ

(SALLE DE CLASSE, BIBLIOTHÈQUES CDI, ATELIERS , LABORATOIRES, INTERNAT, GYMNASE , SANITAIRE, BUREAUX...)

50% DES RÉPONSES CONCERNANT PLUS PARTICULIÈREMENT LES COLLÈGES

LE CONFORT THERMIQUE, UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Recommandations aux employeurs publics (DGAFP - juin 2025)

Le décret 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleur·euses contre les risques liés à la chaleur modifie le Code du travail, y compris dans ses dispositions applicables aux agent·es de la Fonction publique. La direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) a donc décliné ces disposition dans la circulaire du 30 juin 2025 relative à la vigilance des employeurs publics en matière de protection des personnels publics contre les effets de la canicule.*

Le ministère de l'Éducation nationale, via la formation spécialisée (F3SCT) propose d'adapter le fonctionnement des écoles ou des établissements scolaires en cas de vague de chaleur. Dans un premier temps, il s'agit d'assurer la sécurité des personnes, de permettre la continuité du Service public d'Éducation et si les circonstances le permettent, de maintenir un dispositif d'accueil exceptionnel.

* consultable sur le site de la DGAFP (https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-actualites/chaleur-intense-canicule-et-travail-des-agents-publics-de-nouvelles-precautions-prevues-par-la-reglementation)

TROP CHAUD... TROP FROID... CE QUE NOUS DISENT LES PERSONNELS

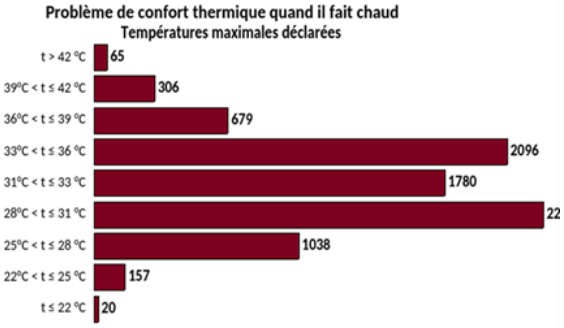

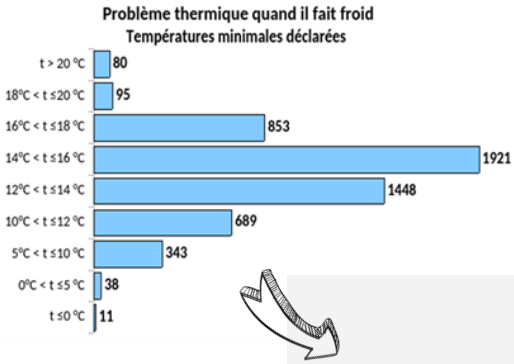

ENQUÊTE AES

LES PERSONNELS SONT CAPABLES D'INDIQUER CLAIREMENT LES TEMPÉRATURES SUBIES SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL ET LES EFFETS SUR LE TRAVAIL

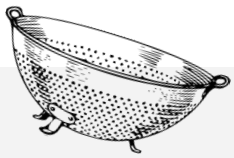

RAPPEL DES MESURES GÉNÉRALES QUI S'APPLIQUENT

- Maintenir, en toute saison, à **une température adaptée** les locaux fermés affectés au travail.
- Évaluer les risques résultant de l'exposition des travailleur·euses à des épisodes de chaleur intense, en intérieur ou en extérieur. Lorsque l'évaluation identifie un risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des personnels, adopter des mesures ou actions de prévention permettant d'assurer la santé et la sécurité des salariés ; **les retranscrire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).**
- **Renouveler l'air de façon à éviter les élévations** exagérées de température dans les locaux de travail fermés ;
- **Mettre à disposition de l'eau potable** et fraîche ;
- Fournir aux agent·es public·ques exposé·es des moyens de protection contre les fortes chaleurs et/ou de rafraîchissement ;
- **Informer et former les agent·es, d'une part, sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur** et d'autre part, sur l'utilisation correcte des équipements de travail et des équipements de protection individuelle de manière à réduire leur exposition à la chaleur à un niveau aussi bas qu'il est techniquement possible.

PASSOIRES THERMIQUES

LES TEMPÉRATURES CONSTATÉES NE PERMETTENT PAS DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL NI DE BONNES CONDITIONS D'ÉTUDE.

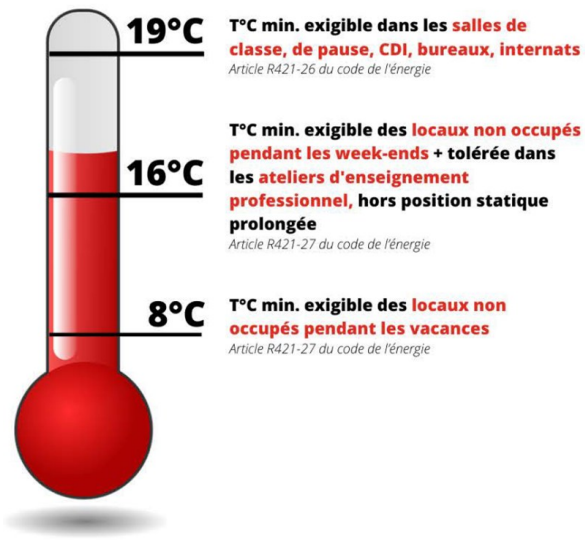

ÉCOLOGIE...

UNE URGENCE POUR TOUTES ET TOUS

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MERCOSUR OU LE LIBRE-ÉCHANGE CONTRE L'ÉCOLOGIE ET LES DROITS HUMAINS

Conçu il y a plus de vingt-cinq ans, au temps du « libre-échangisme triomphant », l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur (basé sur la dérégulation des marchés et l'abaissement des droits de douane) suscite un rejet constant et massif. Rien d'étonnant au regard des conséquences directes induites par ce libre-échange : **délocalisation industrielle et augmentation du chômage, paupérisation des populations du Sud, aggravation de la crise écologique…**

Pourtant, le 17 janvier 2026, au Paraguay, cet accord a été signé par l'Union européenne. Au niveau agricole, il va faciliter l'importation de produits alimentaires issus de productions écologiquement problématiques (surconsommation d'intrants/pesticides…) ou favorisant de vastes plans de déforestation (au Brésil notamment). Malgré la mise en place de clauses environnementales en 2019 et de clauses de sauvegarde en 2025, aucun mécanisme de régulation ou de sanction n'existe en cas de violations des droits des travailleur·euses.

En France, l'accord aura des effets néfastes sur l'élevage qui va se retrouver en concurrence avec des produits issus de pays non soumis aux mêmes normes de production (notamment l'utilisation des antibiotiques et des pesticides, la traçabilité ou les conditions d'élevage).

Une fois de plus **c'est bien les intérêts du Capital et de certains secteurs industriels qui sont privilégiés** au détriment des salarié·es, des agriculteur·rices, des citoyen·nes et de l'écologie, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Sud. Une fois de plus, c'est notre santé qui est en jeu avec une possible surexposition quotidienne à des produits nocifs (déjà trop présents actuellement), notamment dans la restauration collective des établissements scolaires.

Pour la CGT Éduc'action il y a urgence à s'engager pour combattre cet accord et à rejoindre Le Collectif Stop Mercosur qui vise à promouvoir « *une relocalisation écologique et solidaire qui permette de satisfaire les besoins des populations sans détruire les activités des agriculteur·rices et des salarié·es, ni la planète* ».

POUR LA CGT ÉDUC'ACTION, IL Y A URGENCE À EXIGER...

- UN BUDGET DE 5 MILLIARDS D'€/AN PENDANT 10 ANS POUR LA RÉNOVATION DU BÂTI
- UN BUDGET « FONDS VERT » PRÉSERVÉ PERMETTANT AUX COLLECTIVITÉS DE PLANIFIER LES TRAVAUX NÉCESSAIRES.
- UNE FORMATION DES PERSONNELS AUX CONDUITES À TENIR EN CAS DE SITUATIONS CLIMATIQUES EXTRÊMES
- L'ÉLABORATION DU PROTOCOLE VIGILANCE ÉPISODES CLIMATIQUES AVEC LES REPRÉSENTANT·ES DES PERSONNELS
- LA SUSPENSION IMMÉDIATE DE L'ACCORD MERCOSUR

CGT Éduc'action

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

www.cgteduc.fr

0155827655 unsen@cgteduc.fr

@CGTEducactionofficiel

@cgt_educ

@cgteducaction